



La légende du vaccin. Au-delà du mythe vaccinal, l'histoire éloquentes des sels d'aluminium contenus dans les vaccins

Par [Jean-Yves Jézéquel](#)

Mondialisation.ca, 19 mars 2023

Thème: [Science et médecine](#)

Cinquième volet de « La légende du vaccin » de dix articles.

*

8 – Au-delà du mythe vaccinal, l'histoire éloquentes des sels d'aluminium contenus dans les vaccins

« Les sels d'aluminium ne présentent aucun danger », bien entendu ! On peut consulter une lettre ouverte de l'association E3M : www.vaccinssansaluminium.org, au Président de la République Française et au Président de la Commission Européenne.

La conclusion de cette lettre attire une fois de plus l'attention des « autorités du pays » sur l'extrême dangerosité des vaccins : l'association, munie de toutes les preuves nécessaires, pouvait déclarer que les particules d'aluminium intracellulaires retrouvées dans le cerveau de personnes autistes étaient d'origine vaccinale.

Nous sommes dans une dictature médicale, avec des politiques ignares et donc irresponsables sur la question vaccinale. Quant à la médecine traditionnelle, elle est dans le déni total lorsqu'une famille est victime des conséquences désastreuses d'un vaccin sur leur enfant. Ce qui est encore plus sidérant, c'est que vous êtes accusé de mauvais traitement sur votre enfant et de « non-assistance à personne en danger » en cas de refus de vaccination ! Alors qu'en réalité c'est votre profonde connaissance de ce dossier des vaccins, votre rationalité, votre esprit critique éveillé, votre conscience et l'amour que vous avez pour votre enfant qui vous poussent à le protéger en refusant légitimement le vaccin qui dès son origine est une imposture. Vous passez donc automatiquement de votre situation de personne maltraitée à celle de coupable et vous qui souffrez d'un mensonge criminel, vous êtes doublement pénalisé et brutalisé par une injustice insupportable ! Voilà encore une fois un cauchemar qui prélude aux futures violences inévitables préparées par la sidération répétée dépassant le seuil du tolérable...

www.infovaccinsfrance.org

Le Pr Gherardi, qui avait conscience du problème de l'aluminium découvert par le Dr Coquet dans un muscle, établissait des dosages d'aluminium dans le sang et les urines des patients atteints de myofasciite : ils étaient normaux, et comme aucun trouble rénal, aucune exposition professionnelle ne pouvait être constaté, le mystère demeurait total. D'où pouvait venir le métal ? Quelques jours après la découverte de Coquet, Gherardi découvrait,

le 27 octobre 1998, l'Encyclopedia of Immunology : quatre volumes de 3.000 pages au total, dont les articles avaient été écrits par 700 auteurs, et qui rassemblaient le meilleur des connaissances en immunologie.

Concernant l'article sur l'aluminium, on pouvait y lire ceci: « Aluminium Hydroxyde as An Adjuvant of Vaccines ».

C'est ainsi qu'il apprenait que les vaccins contenaient de l'aluminium ! En 1998, personne ne le savait encore en France, les laboratoires omettant systématiquement d'indiquer cet adjuvant à leurs vaccins dans les notices techniques associées ; Gherardi découvrait ce jour-là qu'on utilisait depuis 72 ans, ce métal comme adjuvant, c'est-à-dire pour augmenter l'efficacité des injections de vaccin, depuis 1926. Un lien existait-il entre l'aluminium et la myofasciite ? Le médecin de Créteil en parla à deux responsables de l'Institut de veille sanitaire (InVs).

Le 14 septembre 1999, Romain Gherardi était convoqué à Genève, au siège de l'OMS, où il fut reçu par le comité consultatif de sécurité vaccinale. Il y avait là son président, le Sud-Africain Peter Folb, accompagné par huit conseillers, dont deux États-Uniens qui représentaient les Centers for Disease Control (CDC), ces centres fédéraux pour le contrôle des maladies. L'initiative de l'OMS était louable : constatant qu'un chercheur réputé s'interrogeait sur les « adjuvants aluminiques » des vaccins, le comité provoquait une audition. Gherardi était lui aussi accompagné par plusieurs représentants de l'industrie pharmaceutique et des experts d'agences publiques françaises. Depuis le début de cette histoire, il avait affûté ses observations, et il arrivait à Genève raisonnablement confiant, pour au moins trois raisons.

La première, montrait que 100 % des malades atteints de myofasciite avaient été vaccinés au cours des années précédant l'apparition des symptômes, le plus grand nombre contre l'hépatite B.

En second lieu, ce pouvait être un hasard, mais, deux, des études expérimentales menées avec le concours de Gherardi montraient que l'injection de vaccins à l'aluminium chez des rats provoquait l'apparition de myofasciites. Ce qui donnait lieu à publication scientifique en 2001. Oui, mais dans ce cas, pourquoi découvrait-on le problème en 2001, alors que l'aluminium était utilisé comme adjuvant vaccinal depuis 1926 ?

En troisième lieu, après bien des recherches assidues, le Pr. Gherardi trouvait finalement qu'on avait cessé de vacciner sous la peau en 1990, et commencé à piquer dans le muscle lui-même. C'était là toute la différence.

Autant dire que Gherardi avait des arguments à faire valoir. Au total, quarante personnes étaient réunies à Genève, pour écouter avec attention le propos sidérant du professeur français. S'il avait raison, un monument de la doctrine médicale s'écroulait, mais il avait le malheur d'être honnête et à cause de cela ajoutait qu'il ne savait pas tout sur le sujet. Notamment, il ignorait combien de temps s'écoulait entre l'injection d'aluminium et l'apparition d'une lésion à macrophages. Il fallait en toute hypothèse compter en années, ce qui dynamitait tous les tests de contrôle des médicaments, qui ne sont possibles que sur quelques jours et au mieux quelques semaines. Des experts mondialement connus comme l'un d'eux, qui travaillait pour Pasteur-Mérieux, fabricant de vaccins, s'empressait de contester Gherardi. Ayant travaillé sur des lapins, il assurait que la lésion observée disparaissait en trois mois au plus. Quel avait été son protocole d'étude ? Secret

professionnel et commercial. Gherardi s'exposait pendant que d'autres affirmaient sans complexe que tout cela n'était pas « sérieux ».

A ce rendez-vous de Genève il était tout de même acquis que les lésions observées par Gherardi étaient bien d'origine vaccinale et qu'elles duraient longtemps. Mais, pour le reste, il y avait dissensus. Les sommités estimaient que la lésion musculaire constatée était une réaction post-vaccinale normale, et passagère. La question restait donc en suspens : l'aluminium était-il responsable de la maladie nouvelle constatée chez certains malades ? L'OMS ne pouvait pas trancher cette question et préconisait de nouvelles études !

En bonne logique, les autorités françaises de santé publique décidaient alors de stopper toute recherche sur la question ! L'avis de l'OMS comme le principe de précaution étaient les derniers de leurs soucis !

Un autre rendez-vous important attendait Gherardi après sa visite à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en septembre 1999. On le prenait au sérieux, car bien d'autres observations, corroborant ses travaux, avaient été faites partout dans le monde. Les CDC [Centers for Disease Control, les centres fédéraux pour le contrôle des maladies aux États-Unis], invitaient le professeur Gherardi à Porto-Rico en mai 2000. Le service états-unien en charge de la vaccination — le NVPO — organisait le 10 de ce mois une conférence internationale au titre sans équivoque : « Aluminium In Vaccines ». Les CDC, qui y étaient associés, avaient estimé à juste titre que Gherardi avait toute sa place dans pareil événement scientifique.

Il était l'un des rares étrangers présents. Pourquoi ce choix exotique de Porto-Rico ? Gherardi pensera des années plus tard avoir trouvé une réponse qui s'appelle « Big Pharma ». Porto-Rico, État associé aux États-Unis, bénéficie d'une fiscalité si intéressante que de très nombreux groupes industriels y ont installé des centres de production. Et parmi eux, Novartis, Pfizer, Merck, géants de la pharmacie, dont les enseignes et affiches pullulent dans la ville.

Le Congrès était dominé par la personnalité d'un chercheur états-unien, Stanley L. Hem. Hem est le co-auteur d'une contribution importante sur les adjuvants aluminiques, parue en 1997, qui assure qu'ils disparaissent très vite par les voies urinaires. Au rendez-vous de Porto-Rico, il présidait une session consacrée à la pharmacologie des sels d'aluminium. Dès le premier jour, Gherardi apprenait une chose qui avait son importance : l'adjuvant aluminique, s'il permettait en effet, dans un premier temps, de renforcer l'effet du vaccin, ne servait à rien dans les injections de rappel. Mais dans ce cas, pourquoi les laboratoires ne les supprimaient pas dans les rappels ? La réponse était simple : un médicament pour les humains devait être testé dans sa totalité. Si l'on modifiait sa composition, fût-ce en enlevant les sels d'aluminium, il fallait repartir pour un processus coûteux, d'homologation, aux frais de l'industriel ! Pour une raison d'argent, encore une fois, l'intérêt de la santé des personnes passait à la trappe !

Nonobstant, ce n'était encore qu'un modeste élément du dossier. Hem affirmait, après une expérience menée sur des lapins, que l'aluminium ne saurait rester dans le corps, et qu'il était rapidement éliminé. De son côté, Gherardi constatait que si certains sels d'aluminium semblaient en effet disparaître, c'était loin d'être le cas pour **l'hydroxyde d'aluminium**, celui justement incriminé dans la survenue des myofasciites. Le pire était à venir, car Gherardi faisait à son tour une communication que, dans le contexte du Congrès, on ne pouvait pas décrire en détail. Hem faisait alors sa publicité de propagandiste et

l'intervention de Gherardi devenait un coup d'épée dans l'eau.

Il faut savoir que Hem était chimiste à la différence du biologiste Gherardi pour lequel le rôle des cellules dans un organisme humain est majeur. L'étude de Hem reposait en réalité sur 2 lapins, et n'avait pas été poursuivie au-delà de 28 jours ! Néanmoins cette expérience prouvait, selon lui, que l'aluminium ne pouvait pas subsister dans le corps ! Ce n'était pas très sérieux de la part de ce « chercheur » américain, mais plus les aberrations sont énormes plus elles semblent satisfaire l'industrie pharmaceutique qui ne voit que par l'argent et les profits envisageables, même à partir d'un mensonge ou d'une expérience bidon...

En janvier 2001, l'OMS annonçait que le financement d'études sur les adjuvants aluminiques était finalement refusé. Il était évident que l'un des médecins importants du comité de l'OMS se trouvait en conflits d'intérêts et devait tenir le discours d'opposition aux travaux de Gherardi, après avoir obtenu une chaire prestigieuse financée par Mérieux, l'un des leaders de la vaccination. Nous, les humains ordinaires, subissant les vaccinations obligatoires, nous sommes donc entre les mains de ce genre de salauds dont le sens des initiatives est exclusivement au service du profit et non pas au service de la santé des peuples ! Il faut appeler les choses par leur nom : ces gens-là sont des criminels, sans le moindre doute et devraient donc subir le sort des criminels...

L'affaire de l'aluminium ajouté aux vaccins se termina par un communiqué de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, l'Afssaps ancêtre de l'Agence du médicament. Le 6 mai 2004, le conseil scientifique de l'Afssaps écrivait sans hésiter ce mensonge abominable, sans aucun scrupule : « *aucun syndrome clinique spécifique n'est retrouvé associé à la vaccination avec des vaccins contenant un adjuvant aluminique* » ! Cette agence estimait dès lors qu'aucune étude complémentaire ne devait être menée. C'était sidérant, et cela prouvait à quel point ce sont les gros intérêts financiers qui dirigent ce monde pervers trahissant les humains victimes de la criminalité passive de ces organismes pratiquant l'arbitraire et non pas la rigueur scientifique...

La veille, le 5 mai 2004, ce même conseil scientifique de l'Afssaps se réunissait pour évaluer le travail d'une épidémiologiste, Annie Fourier. Elle-même et quelques collègues avaient réalisé une étude de haute qualité, selon l'avis de Gherardi, étude dite de cas-témoins, sur la fameuse myofasciite. Les travaux d'Annie Fourier étaient violemment dénigrés par des « experts épidémiologistes » appelés en renfort. Les trois rapporteurs de la Kabbale contre les travaux de cette épidémiologiste avaient tous des liens financiers avec l'industrie pharmaceutique, ce qui invalidait leurs propos conditionnés par des conflits d'intérêts. Pourtant rien de cela n'était pris en compte par le « conseil scientifique » de l'Afssaps. Pourquoi ? Chacun doit y réfléchir et trouver la réponse qui nous paraît sans équivoque...

Le communiqué du 6 mai 2004 avait une conséquence immédiate : les 250 malades diagnostiqués auparavant n'existaient plus en tant que tels, même si leurs symptômes renvoyaient sans discussion au syndrome de fatigue chronique, reconnu comme maladie neurologique grave par l'OMS ! Les travaux de Gherardi, privés de tout financement public, s'achevèrent donc en même temps. Cet abandon par la médecine et par les autorités sanitaires se rendant coupables de non-assistance à personnes en danger, allait durer dix ans. Les chercheurs du CHU Henri-Mondor de Créteil entrèrent alors dans une sorte de « clandestinité », ou du moins, selon le mot de Gherardi lui-même, de « marginalité », pour contourner la criminalité d'un organisme officiel de l'Etat.

L'équipe de Gherardi continuait à comptabiliser par centaines « ces malades qui n'existaient pas », et recommençait à valider chacune de ses découvertes. De leur côté, les malades atteints de myofasciite créaient en 2001 une association pour se défendre contre les autorités criminelles de la santé, E3M (l'association d'entraide aux malades de myofasciite à macrophages). Le 4 décembre 2007, à force d'obstination, E3M obtint une réunion au ministère de la Santé pour mettre sur la table la question de la myofasciite. Gherardi étant de la partie, détaillait les résultats d'examens cliniques méticuleux menés à Créteil. Les révélations faites au ministère étaient proprement sidérantes : la mémoire visuelle et la mémoire de travail étaient gravement atteintes chez les malades, et dans 92 % des cas, un test au moins évoquait ce que les neuropathologistes appellent la démence, c'est-à-dire de profondes altérations cognitives !

En face de lui, les deux conseillers de la ministre en place, l'ancienne pharmacienne Roselyne Bachelot, cachaient à peine leur ennui. Gherardi citait une étude prouvant que l'aluminium vaccinal peut migrer jusque dans le cerveau, passant donc la barrière hémato-encéphalique ? Ce travail était resté modeste, parce qu'il fallait que le ministère se décide à financer d'autres études complémentaires, avançait Gherardi. Mais les deux conseillers abrégèrent la rencontre, et renvoyèrent Gherardi à sa « marginalité ». Voilà le genre de personnes qui veillent, dans nos ministères, sur les intérêts du bien commun et la santé publique : de parfaits crétins, bornés, obtus, dont l'arrogance est le vêtement dépareillé d'une criminalité faite vertu !

En 2009, la mobilisation controversée contre le virus grippal H1N1 aura coûté, notamment pour les vaccins, entre 1 et 2 milliards d'euros. Déléguée médicale du laboratoire ICI Pharma — devenu AstraZeneca — entre 1969 et 1976, Roselyne Bachelot sera chargée des relations publiques de Sogui pharm — un autre labo pharmaceutique — entre 1984 et 1989.

AstraZeneca a été au cœur de la fabrication de vaccins contre le virus H1N1, ce qui mérite d'être rappelé.

Le sérieux du travail scientifique du professeur Gherardi et de son équipe sur la maladie provoquée par les adjuvants aluminiques des vaccins allait être enfin reconnu. Mais la recherche approfondie restait ouvertement entravée, tandis qu'une nouvelle ministre de la santé proche des firmes pharmaceutiques imposait l'obligation de onze vaccins !

En décembre 2012, exaspérés, les malades de l'association [E3M](#) commençaient une grève de la faim. Ils réclamaient des choses évidentes. Tout d'abord, la reconnaissance de leur maladie. Ensuite, des fonds pour les recherches indispensables. Puis, a minima, l'utilisation d'un vaccin DT-polio, sans aluminium. Car en effet, et c'est toujours le cas, on ne trouve pas en France, en ce début 2023, de vaccins obligatoires sans sels d'aluminium. Alors même qu'il existe au moins un adjuvant parfaitement inoffensif, le phosphate de calcium, qui n'est pas utilisé. Pourquoi ? Nouvelle interrogation sur des questions incompréhensibles quand on raisonne santé publique au lieu de profits financiers !

Donc, une grève de la faim de gens affaiblis, malheureux et méprisés est engagée. Gherardi continue ses travaux dans l'espoir d'éclairer la « migration systémique et cérébrale » de l'aluminium vaccinal. La grève de la faim semblait, dans un premier temps, débloquer la situation. Le ministère acceptait le principe de nouvelles études, pilotées par l'Agence du médicament (ANSM, selon son acronyme), qui a pris la suite de l'Afssaps. On « offrait » la somme dérisoire de 150.000 euros, qui ne seront obtenus qu'en avril 2014, mais on excluait du travail l'équipe de Gherardi, seule à travailler sur la question depuis plus de quinze ans !

Mais, face à cette recherche trop difficile à diriger, le professeur était finalement réintégré, appuyé par quelques élus, dont Laurence Cohen, présidente de la Commission des affaires sociales du Sénat. La corruption prend l'autoroute et c'est la fête perpétuelle pour ce qui est corrompu. Mais dès qu'il faut se donner la peine d'être vrai et d'être juste, les choses tournent curieusement à la galère absolue !

Pendant trois ans, Gherardi va devoir faire des recherches scientifiques de haut niveau avec les 150.000 euros qui lui ont été péniblement consentis. Cependant il avance héroïquement dans ses recherches sur les prédispositions génétiques qui permettraient d'expliquer pourquoi une minorité de vaccinés, qui sont des millions, développent une myofasciite. Et voilà qu'en mars 2017, l'Agence du médicament (ANSM) réapparaissait. Un débat avait lieu dans le cadre de son conseil scientifique, et l'on s'écharpait à nouveau à propos des résultats de Gherardi. Les experts réunis étaient une fois de plus divisés, mais reconnaissaient unanimement le sérieux du travail ; ils demandaient, dans un avis consultatif, la poursuite des travaux et donc des financements.

Mais cet avis était volontairement oublié jusqu'en septembre 2017, quand le journal Le Parisien accusa l'Agence d'avoir caché un débat essentiel. Au cœur de la polémique, une question portait sur la toxicologie. Depuis Paracelse, il y avait 400 ans, la plupart des spécialistes pensaient, après lui, que la dose faisait le poison. Plus on en recevait, plus on réagissait. Or, une révolution, celle de la complexité, celle des « effets non linéaires », était en cours. Il apparaissait désormais certain que des doses plus faibles pouvaient, dans certains cas, avoir des effets plus importants via les interactions et rétroactions de l'endocausalité et de l'exocausalité... Le peu d'aluminium contenu dans une dose vaccinale pouvait être la cause d'un grand désordre général. On pouvait, malgré l'ampleur de l'expression, parler de rupture paradigmatique. Il y avait un avant, et surtout, un après.

À ce stade, Gherardi ne réclamait qu'un financement ridicule de 550.000 euros — qui montera à 670.000 euros — pour continuer un travail dont personne ne contestait le caractère scientifique. Mais l'Agence du médicament refusa son crédit, arguant qu'il lui fallait s'adresser à l'Agence nationale de la recherche (ANR). Celle-ci constatait, dans un document, l'excellence scientifique du projet, qui recueillait 42 points sur un total possible de 45. « Mystérieusement » elle refusait pourtant le financement, et plaçait le tout dans une liste d'attente qui avait l'apparence d'une impasse !

Le professeur Gherardi insistait :

« Il faut mesurer les effets à long terme des adjuvants aluminiques, car une expansion massive des approches vaccinales est programmée par l'OMS, qui annonce plus de 120 nouveaux vaccins, en majorité aluminiques, dans les "pipelines", pour une croissance annuelle de 20 % du marché des vaccins, le chiffre d'affaires étant passé de 5 à 43 milliards de dollars de 2000 à 2016 et devant atteindre 100 milliards en 2025. Le plus satisfaisant serait bien entendu que la suppression des adjuvants aluminiques soit envisagée à terme. »

Un chercheur espagnol de l'université de Saragosse, Lluís Luján, de son côté réalisait une étude édifiante sur les moutons, en leur injectant des vaccins contenant de l'aluminium. Une faible partie des vaccinés — autour de 0,5 % — développaient un syndrome passant par « un épisode neurologique aigu » et des changements neurodégénératifs, proches des symptômes observés avec la myofasciite.

L'histoire mouvementée des sels d'aluminium dans les vaccins poursuit sa route et rien n'est à ce jour clarifié une fois pour toutes...

<https://reporterre.net/Vaccins-et-aluminium-ce-danger-que-l-Etat-refuse-de-voir>

<https://reporterre.net/Vaccins-et-aluminium-la-recherche-interdite>

<https://reporterre.net/Vaccins-et-aluminium-la-loi-des-lobbies>

A suivre...

Jean-Yves Jézéquel

Image en vedette : Professeur Romain Gherardi

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean-Yves Jézéquel](#), Mondialisation.ca, 2023

Articles Par : [Jean-Yves Jézéquel](#)

A propos :

Jean-Yves Jézéquel, philosophe et psychanalyste, diplômé du troisième cycle en sciences humaines, est l'auteur d'une trentaine d'essais en philosophie, spiritualité, religion, psychologie. Il publie également depuis 2014, une série d'analyses sur les grandes questions actuelles de société.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca